

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 février 2013

## Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

### Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le projet d'avis présenté aujourd'hui s'inscrit dans le cadre des Assises du développement et de la solidarité internationale dont l'objet est de permettre à l'ensemble des acteurs du développement de débattre de la politique de solidarité internationale que nous souhaitons pour la France.

À cet égard, notre assemblée a toute légitimité pour y contribuer et notre groupe se satisfait que le CESE se soit saisi de cet enjeu. Toutefois, notre groupe n'adhère pas au positionnement global du projet d'avis. Si nous estimons que la clarification par l'État de la relation qu'il entend avoir avec les ONG est une recommandation légitime, la clarification par l'État du rôle qu'il attend des ONG, tel que le préconise le projet d'avis, ne nous semble pas aller dans le bon sens. Les ONG ont une liberté d'initiative et d'action qui doit être préservée ; l'État n'a pas à attendre quelque chose d'elles. Cela entre en contradiction avec la volonté par ailleurs affichée dans le projet d'avis de ne pas condamner les ONG à un statut d'opérateur.

Il y a selon nous une confusion quant au rôle du plaidoyer des ONG. Le rôle du plaidoyer des ONG françaises de solidarité n'est pas de porter la voix de la France ni de participer à son rayonnement. Il s'agit d'influencer une politique publique ou le comportement d'acteurs privés. Cela n'empêche pas la communication et l'information nécessaires du public et des donateurs mais ce sont bien deux démarches distinctes.

Le projet d'avis semble reposer sur le postulat que le partenariat avec les entreprises fait consensus dans la communauté des acteurs du développement et de la solidarité internationale. Or, c'est en réalité un sujet clivant. Certaines ONG ne font pas ce choix et estiment que l'enjeu prioritaire est d'avantage dans une plus grande régulation du secteur privé si l'on veut qu'il puisse contribuer au développement.

Dans un contexte où la tendance est à la délégation au secteur privé, il ne nous paraît pas opportun que le CESE promeuve de façon aussi unilatérale le développement des partenariats avec les entreprises.

De la même façon avoir des bureaux implantés dans les pays du sud n'est pas nécessairement preuve de dynamisme. Il s'agit là encore d'un choix que toutes les ONG ne font pas, notamment parce qu'il s'agit pour certaines d'entre elles de capter des financements réservés aux ONG implantées dans le sud et ce qui vient en conséquence concurrencer les organisations des sociétés civiles locales. Le projet d'avis aurait pu être davantage nuancé dans ses propos.

Enfin, nous ne rejoignons pas le postulat que la taille des ONG serait un gage d'efficacité. En effet, l'efficacité se mesure aujourd'hui plus dans la capacité des

organisations, petites ou grandes, à se mettre en réseau avec d'autres acteurs de la société civile en Europe et dans le monde. Cette mise en réseau est de plus un gage d'expertise et de dynamisme pour les structures.

Cette notion de taille empêcherait enfin toute innovation et émergence de nouveaux acteurs dans le milieu de la solidarité internationale, notamment initiée par les jeunes. Ainsi, le projet d'avis tout en soulevant de réels enjeux pour les ONG françaises présente trop souvent une vision unilatérale du secteur et passe sous silence la diversité des positionnements politiques qui existent en réalité.

En raison des réserves exposées, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera contre le projet d'avis.